



Quel document faut- il fournir pour la caf pour un lieu d'habitat

Par **mimi3110**, le **13/01/2014** à **07:54**

Bonjour, je souhaiterais savoir quel document administratif est valable pour la CAF pour prouver l'habitation a un domicile;sachant que la personne, habite chez ses parents...petit soucis de papiers...SACHANT que cette personne n'a pas de facture téléphonique, pas de EDF (chez ses parents)rien a ma connaissance qui pourrait justifier son adresse.Et en plus les attestations d'hébergements ne sont plus valable. Pourriez vous me répondre...Merci